

L'HISTOIRE DU JOUR

L'étrange mort d'un Français dans un commissariat du Caire

François Hollande a-t-il eu un mot, lors de son entrevue, mercredi 26 novembre, avec le président égyptien, Abdel Fattah Al-Sissi pour Eric Lang ? Ce professeur de français de 49 ans est mort, le 13 septembre 2013, en détention au centre de police de Qasr Al-Nil, au Caire, à la suite de violences imputées à ses codétenus. Alors que les avocats de la famille réclament en vain depuis plus d'un an que la justice égyptienne ouvre une enquête pour établir la responsabilité des autorités de police, la procédure initiée parallèlement en France avance.

Sur la base de nouveaux éléments apportés par M^{rs} Raphaël Kempf et Marie Dosé, le procureur du tribunal de Nantes a ouvert, le 21 novembre, un réquisitoire supplétif demandant à la juge d'instruction d'enquêter pour « non-assistance à personne en danger » et « atteinte arbitraire à la liberté par une personne exerçant une fonction publique ».

La famille et les avocats d'Eric Lang jugent insuffisantes les poursuites engagées contre six détenus égyptiens, dont le procès pour violences ayant entraîné la mort s'est ouvert en juin, au Caire. L'autopsie égyptienne indique que « le corps présente des blessures violentes au visage, à la poitrine, au dos et aux membres : une fracture de la cage thoracique ; une hémorragie cérébrale ».

« NOUS N'AVONS PLUS CONFIANCE EN LA JUSTICE ÉGYPTIENNE »

RAPHAËL KEMPF
avocat de la famille
d'Eric Lang

Le comportement des autorités policières pose d'autant plus question qu'Eric Lang a été détenu arbitrairement. Le 7 septembre 2013, au lendemain de son arrestation dans une rue du Caire sans document d'identité et en possession d'un bâton et d'une bouteille d'alcool, le ministère public égyptien avait ordonné sa libération. Un fait nouveau dont la juge d'instruction française se voit désormais saisie.

« Nous nous félicitons de cette décision qui est à la mesure de ce qu'a subi Eric Lang. La famille espère qu'il y aura une enquête pour faire la lumière sur les circonstances de son décès et établir les responsabilités », a réagi M^{rs} Kempf. Les espoirs se tournent désormais vers la juge d'instruction du tribunal de Nantes qui pourrait diligenter une commission rogatoire internationale. Les autorités françaises pourraient dans ce cadre demander à ce que des personnes soient entendues par des magistrats et des policiers égyptiens. « Nous n'avons plus confiance en la justice égyptienne », poursuit M^{rs} Kempf. Un sentiment étayé par les plaintes de confrères égyptiens qui ne cessent de dénoncer l'impunité des forces de l'ordre face à la multiplication des cas de violences et de morts en détention. Loin d'être inquiété par la plainte déposée il y a un an par la famille Lang, le commissaire de Qasr Al-Nil a depuis intégré le cabinet du ministre de l'intérieur. ■

HÉLÈNE SALLON

danger » et « atteinte arbitraire à la liberté par une personne exerçant une fonction publique ».

La famille et les avocats d'Eric Lang jugent insuffisantes les poursuites engagées contre six détenus égyptiens, dont le procès pour violences ayant entraîné la mort s'est ouvert en juin, au Caire. L'autopsie égyptienne indique que « le corps présente des blessures violentes au visage, à la poitrine, au dos et aux membres ; une fracture de la cage thoracique ; une hémorragie cérébrale ». Si elle était confirmée, la culpabilité de ces six Égyptiens au casier chargé laisserait entière la question de la négligence des forces de l'ordre face à ce tabassage dans une cellule placée sous leur responsabilité.

Le comportement des autorités policières pose d'autant plus question qu'Eric Lang a été détenu arbitrairement. Le 7 septembre 2013, au lendemain de son arrestation dans une rue du Caire sans document d'identité et en possession d'un bâton et d'une bouteille d'alcool, le ministère public égyptien avait ordonné sa libération. Un fait nouveau dont la juge d'instruction française se voit désormais saisie.

« Nous nous félicitons de cette décision qui est à la mesure de ce qu'a subi Eric Lang. La famille espère qu'il y aura une enquête pour faire la lumière sur les circonstances de son décès et établir les responsabilités », a réagi M^{rs} Kempf. Les espoirs se tournent désormais vers la juge d'instruction du tribunal de Nantes qui pourrait diligenter une commission rogatoire internationale. Les autorités françaises pourraient dans ce cadre demander à ce que des personnes soient entendues par des magistrats et des policiers égyptiens. « Nous n'avons plus confiance en la justice égyptienne », poursuit M^{rs} Kempf. Un sentiment étayé par les plaintes de confrères égyptiens qui ne cessent de dénoncer l'impunité des forces de l'ordre face à la multiplication des cas de violences et de morts en détention. Loin d'être inquiété par la plainte déposée il y a un an par la famille Lang, le commissaire de Qasr Al-Nil a depuis intégré le cabinet du ministre de l'intérieur. ● HÉLÈNE SALLON

L'HISTOIRE DU JOUR

L'étrange mort d'un Français dans un commissariat du Caire

François Hollande a-t-il eu un mot, lors de son entrevue, mercredi 26 novembre, avec le président égyptien, Abdel Fattah Al-Sissi pour Eric Lang ? Ce professeur de français de 49 ans est mort, le 13 septembre 2013, en détention au centre de police de Qasr Al-Nil, au Caire, à la suite de violences imputées à ses codétenus. Alors que les avocats de la famille réclament en vain depuis plus d'un an que la justice égyptienne ouvre une enquête pour établir la responsabilité des autorités de police, la procédure initiée parallèlement en France avance.

Sur la base de nouveaux éléments apportés par M^{rs} Raphaël Kempf et Marie Dosé, le procureur du tribunal de Nantes a ouvert, le 21 novembre, un réquisitoire supplétif demandant à la juge d'instruction d'enquêter pour « non-assistance à personne en